

DETTE COMMUNALE :

La réaction de Chooz



3

Le Jeudi 8 mars, l'hebdomadaire départemental LA Semaine des Ardennes publiait sur quatre pages, avec commentaires l'état de la dette dans nos 463 communes. Un tableau assez bien fait puisqu'il indique la dette moyenne de chaque tranche de commune comparée à celle de la commune citée. Il y a les communes "zéro emprunt, zéro dette" généralement petites. Il y a les communes confrontées à de gros équipements, et qui ne peuvent échapper à l'emprunt. C'est le cas de Chooz à qui nous donnons la parole et qui, heureuse compensation qu'est la présence de la centrale Chooz 2, possède un gros "foncier bâti" et de bonnes et durables ressources fiscales.

Le mot du Maire

Réaliser le programme d'investissements équipant le village pour les trente ans à venir et faciliter la vie quotidienne de nos concitoyens, la leur rendant ainsi plus agréables, sont deux objectifs fondamentaux que la municipalité poursuit depuis plus de vingt ans.

Le premier d'entre eux (reconstruction des ponts, enfouissement des réseaux, arrivée du gaz, câblage du village, assainissement, protection des roches, aménagement global du village, mairie, complexe sportif, foyer-résidence) est atteint. Les équipements qui nous étaient

nécessaires sont maintenant réalisés. Même si la commune a autofinancé une large part des 32 millions d'euros que coûtait ce programme, elle a dû avoir recours à l'emprunt, d'autant plus que la ponction discriminatoire effectuée par la communauté de communes sur la dotation de solidarité qu'elle alloue à Chooz lui a fait perdre 9,3 millions d'euros.

Le programme de réduction de notre dette, annoncé en 2008, est mieux que respecté (elle était de l'ordre de 13,5 millions d'euros fin 2008, 12 fin 2010, 10 fin 2011 et sera d'environ 6 millions au terme de mon mandat) et que la situation financière de la commune est

saine. Nous pouvons nous réjouir d'avoir à ce jour entièrement réalisé nos investissements quand on voit les difficultés qu'éprouvent aujourd'hui les communes à trouver des banques susceptibles de leur allouer des prêts, même à des taux qui n'ont plus rien de commun avec ceux que l'on a connus.

En conclusion, nous pouvons rassurer, si besoin en est, nos concitoyens les plus sceptiques : la dette communale est maîtrisée et la commune possède une capacité financière de remboursement supérieure à la moyenne, lui permettant d'appréhender les échéances sans difficulté.

Entités	Capital Restant Dû au 01.01.2011	Capital remboursé à échéance normale	Remboursements anticipés complémentaires	Capital restant dû au 31.12.2011
Budget principal	10 915 233 €	959 508 €	450 000 €	9 505 725 €
Service annexe EAU et ASSAINISSEMENT	441 442 €	14 942 €	433 931 €	0
Service annexe LOCATIONS IMMEUBLES	611 838 €	70 862 €		540 976 €
TOTAL	11 968 513 €	1 045 312 €	883 931 €	10 046 701 €



Notre Mairie



L'accueil périscolaire



L'aide aux devoirs



La restauration scolaire